

Le rôle de l'Avocat mandataire en transactions immobilières dans les ventes forcées

Objectif(s) de la formation

- Comprendre le rôle de l'Avocat mandataire en transactions immobilières dans les ventes forcées

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Juristes / Salariés

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée (4h) - 14h00/18h00

Date(s) de la formation

Vendredi 13 mars 2026

Lieu de la formation

Au choix en présentiel* à Paris ou en classe virtuelle

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Florent BACLE

Avocat à la Cour, Titulaire du Certificat de spécialisation en Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution d'obligation par le CNB avec la mention spécifique à Vente et saisie immobilière.

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Après-midi : 14h00 - 18h00

LE CONSEIL DU DÉBITEUR

Comment accompagner et défendre au mieux le débiteur

Comment contester efficacement la saisie immobilière

Comment éviter la vente ?

Comment contester la mise à prix

Comment surveiller la distribution du prix

Stratégie

Aspects pratiques et outils proposés par l'AAMTI et le réseau AVOCAT IMMO

LE CONSEIL DE L'ADJUDICATAIRE

Comment porter les enchères (mandat, pouvoir, attestation, chèque de banque, vérification de la solvabilité...)

Comment réaliser une surenchère

Comment accompagner l'adjudicataire dans les suites de l'adjudication : paiement du prix, radiation des inscriptions, expulsion, revente

Conclusion

Tarifs

Tarif adhérents AAMTI : 217,50 € TTC
(181,25 € HT - 20% TVA)

Tarif non-adhérents : 268,50 € TTC
(223,75 € HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr

- OPCO pour les salariés

<https://travail-emploi.gouv.fr/les-operateurs-decompetences-opco>

Modalités d'inscriptions

En ligne sur www.aamtiformation.com

Rubrique Toutes nos Formations

www.aamtiformation.com/toutes-nos-formations

Ou bien en remplissant le bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur notre site www.aamtiformation.com

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et est éligible à la prise en charge par le FIFPL et l'OPCO.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20

AAMTI FORMATION



Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.
Siret : 892 472 689 000 17